

Hubert MONTAGNER

à Joël BLANCHARD, Marguerite BACHY, Isabelle BEAULIER et Marie-Pierre TEXIER

Je vous envoie donc la lettre que j'adresse ce jour même, lundi 15 juin 2009, à l'Inspecteur d'Académie de la Vendée. J'ai apporté quelques modifications de style et précisions. J'espère qu'elle aura une influence positive pour vous. Vous pouvez la diffuser comme vous l'entendez sur internet ou ailleurs. Vous pouvez l'utiliser auprès des journalistes et des médias.

Bon courage. Très cordialement, Hubert Montagner

BORDEAUX, le 15 juin 2009

Monsieur Michel-Jean FLOC'H

Inspecteur d'Académie de Vendée

Cité Administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON

Monsieur l'Inspecteur,

Professeur des Universités en retraite, ancien Directeur du Laboratoire de Psychophysologie à la Faculté des Sciences et des Techniques de Besançon, ancien Directeur de Recherche à l'INSERM et ancien Directeur de l'Unité 70 "Enfance Inadaptée" de l'INSERM à MONTPELLIER, j'ai une expérience de plus de trente cinq ans dans le domaine de l'élaboration et de la mise en oeuvre de protocoles reproductibles et vérifiables qui permettent d'objectiver, de quantifier et d'évaluer les comportements, les rythmes et les capacités de traitement de l'information des enfants accueillis à la crèche, à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Même s'il n'est pas actualisé, le curriculum vitae que je vous transmets en pièce jointe vous permettra de constater que la plupart des recherches effectuées dans ce cadre par mes collaborateurs et moi-même ont été publiées dans des périodiques internationaux à comité de lecture, et donc validées par nos pairs.

Soucieux du développement de l'enfant au fil de l'âge dans ses différents lieux de vie, y compris l'école primaire, j'ai pris connaissance des conditions dans lesquelles les évaluations scolaires concernant les élèves de CM2 avaient été réalisées au milieu de l'année scolaire dans votre département ... et ailleurs. Pour un scientifique (on peut élargir à l'ensemble de la communauté scientifique sans risquer de se tromper), il est clair que les résultats des évaluations n'auront ni crédibilité ni valeur. Ils ne pourront donc conduire à des conclusions fiables pour la Vendée, plus généralement pour la France.

On peut ainsi présenter les principaux biais qui entachent les résultats :

1. une évaluation-bilan ne peut avoir de signification et de sens que si elle permet de comparer chaque enfant à lui-même et aux pairs de la même classe au début et à la fin de l'année scolaire. On peut penser respectivement à octobre alors que les enfants-élèves sont bien "installés" dans leur classe depuis environ un mois, et au début du mois de juin, avant qu'ils ne soient démobilisés scolairement à l'approche des vacances d'été. On pourrait alors mieux cerner les progressions, les "régressions", les "stagnations", les fluctuations ... des "performances" des différents enfants dans telle ou telle "matière" en fonction de l'âge, du développement individuel, des acquisitions successives, des événements survenus entre les première et deuxième passation (changement de maître, changement de méthode pédagogique, problèmes familiaux, maladie ...). Or, en 2009, les passations ont été organisées au milieu de l'année scolaire, sans aucune justification sérieuse. Le choix de ce moment ne repose sur aucune hypothèse crédible. Il est parfaitement arbitraire ;

2. une évaluation-bilan ne peut conduire aux mêmes résultats selon que les passations sont organisées à tel ou tel moment de la journée. La recherche scientifique a en effet largement démontré que, dans toutes les classes d'âges explorées, le niveau de vigilance, les capacités d'attention et les capacités de traitement de l'information ne sont pas les mêmes à 09h00, 11h00, 14h00 et 16h00. Or, les "observateurs" savent que les passations, notamment dans votre département, ont été organisées à n'importe quelle heure. Globaliser les résultats des différentes écoles sans tenir compte de l'heure de passation, est une supercherie ;

3. puisqu'il s'agit de procéder à de nouvelles évaluations nationales, comment pourrait-on comparer l'année 2008-2009 à l'année 2007-2008, alors que les conditions et consignes de passation ne sont pas les mêmes, et conclure à une amélioration ou une dégradation des résultats scolaires d'une année à l'autre ... à moins qu'il n'y ait une manipulation des résultats ? Il en est de même pour la comparaison éventuelle entre l'année 2008-2009 et l'année 2009-2010.

4. on me rapporte que les conditions des passations (consignes, durée, mutisme du maître ou explications complémentaires, corrections non autorisées des fautes ...) ont été très variables d'une classe ou d'une école à l'autre au point que personne ne peut les définir avec un minimum de rigueur, notamment dans le cadre éventuel d'un document officiel du Ministère de l'Éducation Nationale qui vaudrait pour tout le territoire national. En outre, comment pourrait-on comparer les passations complètes aux passations partielles ? Tout cela n'est pas sérieux. C'est la crédibilité des évaluations organisées par la France au sein de l'école qui se trouve engagée, en particulier aux yeux des organismes européens qui s'efforcent d'objectiver les résultats des écoliers à l'école élémentaire.

5. enfin, on me rapporte que des résultats ont été falsifiés ou "inventés", parfois à la demande des Inspecteurs de circonscription, parfois par les Inspecteurs eux-mêmes ... pour satisfaire la hiérarchie, en l'occurrence vous-même. Je ne peux croire que cela soit vrai. Il serait essentiel de vérifier cette question. En conclusion, tout concourt à la conclusion que les évaluations-bilans sont des faux qui ne veulent "rien dire", à moins qu'ils ne cachent des arrières pensées politiques. C'est indigne de prendre les élèves en otage et de tromper leur famille. C'est indigne de dénaturer les missions des enseignants. L'Éducation Nationale se déshonore en organisant une mascarade, ou en la couvrant, et en sanctionnant les professeurs des écoles qui n'ont pas voulu se prêter à un jeu indigne, à la fois parce qu'ils ont leur conscience de professionnel et d'humaniste pour eux et parce qu'ils n'ont pas besoin d'une évaluation formelle pour connaître les acquisitions ou déficits cognitifs de chaque enfant, ses capacités de mobilisation des ressources intellectuelles et les insuffisances ou freins qui l'empêchent de comprendre et d'apprendre.

Engagé depuis plus de trente cinq ans dans des recherches sur les enfants de tous âges et sur les conditions qui peuvent permettre à chacun de se réaliser comme élève, tout en identifiant les facteurs qui freinent ou empêchent les apprentissages, et à ce titre témoin du haut niveau des compétences et des qualités humaines des Professeurs des écoles, je pense qu'il est légitime de vous demander de lever les lourdes sanctions que vous leur avez infligées. Vous en seriez honoré. Sinon, l'école perdra un peu plus de son âme, de sa crédibilité et de son humanité. Il est temps de refonder l'école pour qu'elle ne "marche plus sur la tête".

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de ma très haute considération.

Hubert MONTAGNER,

Professeur des Universités en retraite, ancien directeur de recherche à l'INSERM, ancien directeur de l'unité "Enfance Inadaptée" de l'INSERM

P.S. La présente lettre est communiquée aux Professeurs des écoles de la Vendée ... et d'ailleurs s'ils le souhaitent.